

MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ARMEMENT

DIRECTION DES OPERATIONS

Service des achats d'armement

Paris, le 27 NOV. 2018

N° DGA01118024966

DECISION

Affaire suivie par :
Nicolas SILVESTRE
Tél.: 0672284443

portant délégation de signature particulière

Le chef du service des achats d'armement

- VU :** Le décret n°2007-482 du 29 mars 2007 modifié autorisant le ministère de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres ;
- VU :** L'arrêté du 22 juin 2007, modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale, signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;
- VU :** L'instruction S-ACH n°0029 relative aux principes de délégation pour les marchés publics (actes initiaux et actes d'exécution) du service des achats d'armement (S2A) de la direction des opérations.

Décide :

L'ICA Nicolas SILVESTRE, autorité signataire des marchés, a délégué pour signer en mon nom, l'ensemble des actes relatifs à la passation, à la conclusion et à l'exécution des marchés suivants :

- Marché n°2018 98 0901 « TURENNE 2 », ayant pour objet la démonstration de technologies de turbine HP pour le moteur M88 de l'avion de combat Rafale et du SCAF;

- Marché n° 2018 45 0005 dît « CIM PUMA-GAZELLE » ayant pour objet les Etudes et réalisation de modifications pour les hélicoptères GAZELLE et PUMA en service dans les armées et prestations associées en application du protocole MOU FR-UK

Cette délégation prend fin en cas de disparition de la fonction en vertu de laquelle la personne a reçu délégation.

L'ingénieur général de l'armement,
François COJAN
Chef du Service des achats d'armement